

Date de convocation : 21/01/2019

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	9
Nombre de membres absents excusés :	4
Nombre de membre absent :	1

Le 25/01/2018 à 20 h 00, le Conseil municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Gérard QUETE, Maire.

Membres présents : Gérard QUETE, Michel BOURQUIN, Claude CURIE, Bernard WOZNY, Michelle HOUSER, Rémi JEANNINGROS, Michel MINARY, Sylvie PERRET-GENTIL, Colette THERAGE.

Membres excusés : Joël EME, Isabelle GASSER-BIZE, Bernard CARDEUR, Adrien ROMAIN.

Membre absent : Adeline CHEVENEMENT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu de la dernière séance.

1°) – Demande d'autorisation d'ouverture de crédit d'investissements pour 2019

Monsieur le maire demande d'engager, liquider, et mandater en 2019, avant le vote du budget, les dépenses d'investissement nécessaires, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets communaux : eaux et assainissement de l'exercice 2018.

Soit pour :

- Le budget communal 7 800 € au chapitre 21 et 700 € au chapitre 23
- Le budget eau 15 875€ au chapitre 23
- Le budget assainissement 16 950 € au chapitre 23.

2°) – Autorisation de déposer une demande de subvention DETR pour les travaux de voirie de la rue Carnot

Le conseil donne son accord pour la demande de subvention de 4692.00€ au titre de la D.E.T.R. afin de réaliser intégralement l'enrobé rue Carnot représentant la somme de 13 407,00 € TTC La Compagnie TRANSARC refuse que leur bus scolaire passe dans cette rue en très mauvais état. Le transit reprendra dans cette rue dès que le revêtement sera conforme. Les enfants sont déposés actuellement route de Besançon ce qui est très dangereux.

3°) – Autorisation pour le maire de consulter et de prendre attache d'un avocat pour traiter au mieux et en sécurité, la situation du secrétariat.

Le dossier traitant de la situation du secrétariat demande une grande prudence sur le plan social et sur la difficulté relationnelle vis-à-vis de la titulaire de ce poste. Monsieur le maire pour sa tranquillité à l'autorisation de consulter un avocat pour sécuriser et prévenir toute atteinte morale et statutaire de cet emploi.

4°) – Proposition de vente de trois terrains aux Grandes Chenevières par la famille PASTEUR – N° 132 133 156

Le conseil donne son accord pour l'achat possible d'une parcelle aux Chênevières à la famille BONNY-PASTEUR de 2 ares 8 au prix de 5,50 / 6 € le m².

**5°) – Attribution de primes annuelles pour les collaborateurs
Demande de subvention pour l'Amicale des Pompiers sous réserve du dépôt de leur bilan d'activité et de leur besoin en financement. Présentation du projet**

Une prime annuelle est attribuée à M. Eric ELBIN, M. Julien LARGE et Mme Catherine HALLER comme le permet le RIFSEP. Les arrêtés ont été rédigés et transmis aux intéressés et au centre de gestion. Ces primes seront versées avec les salaires de janvier.

6°) Rémi JEANNINGROS présente une offre "Village Prudent" proposé par la sécurité routière

Le conseil délibère et refuse de poursuivre et de cotiser pour cette proposition récente, pas assez de recul pour l'instant Cette option sera revue dans l'avenir.

7°) - Organisation du repas des Anciens du 24 mars 2019

Le repas de nos Aînés aura lieu le **dimanche 24 mars 2019**.
Les tâches sont réparties entre les conseillers pour demande de devis traiteur, achat de vins, de fleurs, apéritif, etc...

8°) - Confection du bulletin municipal et distribution

Le bulletin sera distribué fin de semaine prochaine.

9°) - Calendrier des réunions commissions finances, camping

- Commission finances : **lundi 28 janvier 2019 à 20 h et lundi 18 février 2019 à 20 h.**
- Commission camping le **5 février 2019 à 18 h.**

10°) - Rapport de Michel BOURQUIN sur la réunion communautaire concernant la ou les stratégie (s) de prise de contrôle de l'eau en 2020 ou 2026 par la Communauté de Communes - Loue Lison

La commission eau et assainissement de la Communauté de Communes s'est réunie le 17 janvier 2019. Elle a étudié les deux variantes envisagées de gestion de ces compétences et elle a demandé au cabinet KPMG d'en faire l'étude. Ces deux variantes de gestion sont :

- Soit création d'une régie au niveau de la Communauté de Communes pour gérer les communes actuellement en régie, et pour les communes adhérentes à un Syndicat des Eaux pas de changement.
- Soit adhésion des communes actuellement en régie au Syndicat des Eaux « le plus près ».

Ces deux propositions seront étudiées par la Commission élargie à l'ensemble des conseillers communautaires et un choix sera fait au 30 mars 2019. Ensuite les communes devront toutes délibérer avant le 30 juin 2019.

Dans le même temps il faudra délibérer pour savoir si la Communauté de Communes prend cette compétence au 1^{er} janvier 2020 ou à une autre date, à déterminer mais de toute façon au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Pour ceci les dates de délibération sont aussi le 30 mars pour la Communauté de Communes et le 30 juin pour les communes.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces compétences dès lors que 25 % d'entre elles, représentant au moins 20 % de la population s'expriment en ce sens, ce transfert sera repoussé de 2020 jusqu'à 2026 (au plus tard, et date à déterminer).

Le conseil municipal s'est déjà exprimé sur ce sujet et avait voté afin que la compétence reste en

régie communale jusqu'en 2026. Il faudra néanmoins reprendre une délibération, afin que notre position soit bien prise en compte.

11°) – Modification du statut de Madame Sylvaine Demouge pour un contrat de micro entreprise.

Après lecture du courrier en recommandé adressé par Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Doubs, à l'unanimité, le conseil annule la délibération prise le 30 novembre 2018 pour l'emploi de Sylvaine Demouge en CDD pour former la nouvelle secrétaire.

Un nouveau contrat est unanimement accepté par le conseil sous le statut de micro-entreprise avec Madame Sylvaine Demouge pour les mêmes prestations de services de formation

Divers :

Société Science et Environnement :

Le devis de la société Sciences Environnement pour l'année 2019 de l'autosurveillance de la station d'épuration, propose pour le coût d'une intervention la somme de 1 190,87 € HT, pour l'année 2019. Nous sommes tenus de procéder à deux contrôles les deux prestations représentent un montant de 2 381,74 €.H.T.

Suite au diagnostic des réseaux eaux usées et eaux pluviales et à la demande de la Direction Départementale des Territoires, nous avons procédé à l'inspection télévisée du collecteur de la rue du Moulin Haut. Des travaux devront être réalisés pour modifier le raccordement d'un branchement inapproprié.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire
Gérard QUETE

BOURQUIN Michel	CARDEUR Bernard	CHEVENEMENT Adeline	CURIE Claude	EME Joël
GASSER-BIZE Isabelle	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	MINARY Michel	PERRET-GENTIL Sylvie
QUETE Gérard	ROMAIN Adrien	THERAGE Colette	WOZNY Bernard	